



Nevers, le 14/11/2014

*SNUipp 58
Boulevard Pierre de Coubertin
58000 Nevers*

Madame la Députée et Monsieur le Député,

Nous nous permettons de vous adresser le même courrier car, si vos circonscriptions recouvrent des réalités de terrain sensiblement différentes, la problématique qui nous amène aujourd'hui est la même.

En effet, les dernières prises de décisions rectorales concernant l'éducation prioritaire inquiètent les personnels enseignants concernés qui voient leur école sortir du secteur d'éducation prioritaire. Le Directeur Académique a, à plusieurs reprises lors du groupe de travail qui nous a réunis le 4 novembre, réitéré l'assurance du maintien de la prime ZEP durant 3 ans pour les enseignants des zones sorties de l'éducation prioritaire.

Un bien piètre argument au regard des enjeux. Le maintien de la prime n'est pas désagréable surtout pour une profession dont on sait qu'elle est la moins rémunérée d'Europe mais ce qui nous amène ici est d'un autre ordre.

En effet, Monsieur Stanek, IA-DASEN, a reçu une délégation venant du secteur de Lormes et composée de parents, d'élus et d'enseignants. Nous, délégués du personnel avons exposé les préoccupations qui sont transversales à tous les secteurs (Montsauche-les-Settons, Lormes, Imphy, Fourchambault et Moulins-Engilbert) : « Comment seront prises en compte les écoles primaires qui scolarisent des publics très défavorisés, mais qui n'appartiennent pas à un secteur collège REP (...) ? Il est impératif d'examiner avec précision et en toute transparence toutes les situations, tout comme il est indispensable de traiter les cas des écoles concentrant les difficultés sociales avérées » .

Ces propos ont ici tout leur sens pour la Nièvre et sont des extraits du courrier adressé par Sébastien Sühr, secrétaire général du SNUipp-FSU, à Madame la Ministre le 14 octobre 2014, dans l'optique d'un cadrage national. A cette requête, le directeur académique s'était engagé à " une bienveillance l'année suivante, toutes choses égales par ailleurs". 48 heures après, nous apprenons sa mutation dans l'Aisne.

Ils reflètent en tous points les préoccupations et l'énorme déception des collègues de la Nièvre qui voient dans la sortie annoncée du dispositif de certaines écoles la négation de tout un travail et nous dirions même d'un engagement. Et le maintien de la prime pour trois ans est une bien piètre consolation.

En effet, les collègues voient très clairement les incidences que porte en elle cette mesure et envisagent déjà les impacts de ces décisions sur leur enseignement. La mixité sociale au collège est précieuse mais devient, de fait, préjudiciable puisqu'elle gomme les disparités que nous retrouvons dans nos écoles. Le seul résultat des collèges au DNB comme indicateur masque cette triste réalité.

Nous ne comprenons pas non plus ce qui a présidé aux propositions actuelles dans la mesure où, par exemple, les écoles du secteur de collège de La Machine et Cercy auraient dû entrer en zone d'éducation prioritaire. Le directeur académique explique que "cela concerne trop peu d'élèves".

Le projet pour la Nièvre est de rattacher au nouveau secteur éducation prioritaire, les écoles de recrutement du collège Claude Tillier de Cosne-Cours-sur-Loire.

Nous vous demandons de rencontrer Madame la Ministre afin de lui exposer, outre la situation nivernaise, l'inadéquation de la décision car il y a une impérieuse nécessité à dissocier la notion d'éducation prioritaire de la zone de collège. Sont en jeu la dépréciation et la dévalorisation de l'énorme travail mis en place dans les secteurs sortants, l'amertume des collègues concernés par ces mesures, et l'avenir de nos élèves.

En outre, les parents d'élèves voient, dans les décisions prises, encore un peu plus de désengagement de l'Etat ce qui augmente la désespérance.

Nous ne doutons pas, Madame la Députée et Monsieur le Député, que vous prendrez la mesure de la situation et ferez évoluer les décisions dans l'intérêt du service public d'éducation pour lequel nous nous mobilisons chaque jour.

Nous mettons à jour nos informations départementales très régulièrement sur le site : 58.snuipp.fr

Veuillez recevoir mes salutations républicaines.

Christophe Bolle

Secrétaire départementale du SNUipp-FSU 58

